



Assemblée générale

Distr. générale
24 décembre 2020
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-sixième session

22 février-19 mars 2021

Point 5 de l'ordre du jour

Organismes et mécanismes de protection des droits de l'homme

Rapport sur le Forum social de 2020*

Résumé

Conformément à la résolution 41/24 du Conseil des droits de l'homme, le Forum social s'est tenu à Genève les 8 et 9 octobre 2020. Les participants se sont intéressés aux bonnes pratiques, aux exemples de réussite, aux enseignements tirés et aux difficultés rencontrées actuellement en matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Le présent rapport rend compte des débats qui ont eu lieu ainsi que des conclusions et recommandations qui en sont issues.

* L'annexe au présent report n'a pas été revue par les services d'édition et est distribuée uniquement dans la langue de l'original.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 41/24, le Conseil des droits de l'homme a réaffirmé que le Forum social était un espace privilégié de dialogue entre le dispositif des Nations Unies pour les droits de l'homme et diverses parties prenantes, dont la société civile et les organisations locales¹.
2. Le Forum social de 2020, qui s'est tenu à Genève les 8 et 9 octobre 2020, était consacré aux bonnes pratiques, aux exemples de réussite, aux enseignements tirés et aux difficultés rencontrées actuellement en matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités. La Présidente du Conseil a nommé Vaqif Sadiqov, Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, et Purevsuren Lundeg, Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, Coprésidents-Rapporteurs du Forum social.
3. Le programme de travail a été établi sous la direction des Coprésidents-Rapporteurs, avec la contribution du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté et d'autres parties prenantes. Le présent rapport rend compte des débats qui ont eu lieu ainsi que des conclusions et recommandations qui en sont issues. La liste des participants figure en annexe.

II. Ouverture du Forum social

4. M. Sadiqov a rappelé que les forums sociaux tenus de 2000 à 2009 avaient porté sur les défis liés à la pauvreté. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) ayant fait croître la pauvreté mondiale pour la première fois depuis 1998 et précipité plus de 100 millions de personnes dans l'extrême pauvreté, il s'agissait toujours d'une question d'actualité. Le Coprésident-Rapporteur a donné des exemples d'initiatives prises par l'Azerbaïdjan qui avaient permis de faire chuter le taux de pauvreté de 49 % en 2001 à 5 % en 2020. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, à l'initiative de la présidence azerbaïdjanaise, le Mouvement des pays non alignés avait créé une équipe spéciale chargée d'établir une base de données sur les besoins humanitaires et médicaux des États membres du Mouvement et obtenu l'appui de 135 États Membres de l'ONU s'agissant de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale au sujet de la pandémie. À titre national, l'Azerbaïdjan avait fait un don de 10 millions de dollars à l'Organisation mondiale de la Santé pour aider les États membres du Mouvement les plus touchés.
5. M. Lundeg a rappelé que les inégalités avaient été un thème sous-jacent du Forum social entre 2010 et 2019. Parmi les questions abordées figuraient les obstacles à la réalisation du droit au développement et les inégalités entre les pays, par exemple face aux changements climatiques et dans l'accès aux médicaments. Avaient également été étudiés aux forums précédents les inégalités au sein des pays et les droits de certains groupes, notamment les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants et les jeunes et les personnes atteintes de maladies transmissibles. Le Coprésident-Rapporteur a fait part de bonnes pratiques suivies par la Mongolie, où la croissance économique s'était accompagnée d'une diminution de la pauvreté. Le pays se heurtait à des difficultés, étant donné que la croissance économique avait été principalement portée par le secteur minier, n'était ni inclusive ni stable et avait ralenti au cours des dernières années. Toutefois, le Gouvernement était déterminé à lutter contre la pauvreté, notamment dans le cadre d'un plan national visant à ramener le taux de pauvreté à 20 % d'ici à 2024. La coopération et la solidarité internationales étaient essentielles pour favoriser un développement porteur de changement et nouer des partenariats pour la lutte contre la pauvreté et les inégalités à tous les niveaux.
6. Elisabeth Tichy-Fisslberger, Présidente du Conseil des droits de l'homme, a décrit le Forum social comme une réunion importante rassemblant les États Membres, les organisations de la société civile, les organisations locales, les militants, les universitaires et,

¹ Pour de plus amples informations sur le Forum social, voir www.ohchr.org/EN/Issues/Poverty/SForum/Pages/SForumIndex.aspx.

surtout, les titulaires de droits eux-mêmes. La pauvreté et les inégalités entravaient la jouissance des droits socioéconomiques et exacerbent le déni d'autres droits. Le Conseil avait adopté des résolutions sur l'extrême pauvreté, la dette extérieure, le droit à l'alimentation, la protection sociale et d'autres questions connexes. En 2020, le Conseil avait placé la lutte contre les inégalités au centre de ses travaux. Il avait adopté une déclaration de la Présidente concernant les incidences de la pandémie de COVID-19 sur les droits de l'homme (A/HRC/PRST/43/1) et s'était penché sur la question du racisme systémique, soulignant dans sa première résolution (43/1) que les inégalités fondées sur le racisme portaient atteinte à tous les droits de l'homme. La pauvreté était mentionnée dans plusieurs résolutions récentes. La Présidente a rappelé qu'il était du devoir de tous de respecter le principe consistant à reconstruire en mieux et de tout faire pour éliminer la pauvreté et les inégalités.

7. Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a affirmé que la pauvreté endémique, les inégalités généralisées et la discrimination structurelle constituaient des violations des droits de l'homme et figuraient parmi les plus graves problèmes mondiaux. Pour s'y attaquer efficacement, il faudrait des mesures fondées sur les principes des droits de l'homme, ainsi que la coopération et la participation de tous, en particulier des personnes les plus touchées. Du fait de la pandémie de COVID-19, le début de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable coïncidait avec la première augmentation du taux de pauvreté au niveau mondial depuis 1998, qui avait précipité plus de 100 millions de personnes dans l'extrême pauvreté. Les personnes en situation de vulnérabilité et sans protection sociale étaient les plus touchées par la crise, notamment les personnes vivant dans la pauvreté, les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes d'ascendance africaine, les minorités raciales, ethniques et religieuses, les peuples autochtones, les migrants et les réfugiés. La capacité des nations les plus pauvres de faire respecter les droits économiques et sociaux était mise à rude épreuve, notamment par la dette extérieure, l'effondrement du commerce, la baisse des envois de fonds, la fuite des capitaux, la dépréciation monétaire et la limitation de l'aide internationale au développement. Pour reconstruire en mieux, il faudrait briser les cycles persistants de la pauvreté et des inégalités et renforcer les engagements en faveur des objectifs de développement durable et des droits de l'homme. La Haute-Commissaire a préconisé une nouvelle entente mondiale qui viserait à promouvoir une gouvernance mondiale plus inclusive, de meilleures réglementations en matière de finances, de commerce et d'investissement, un allègement de la dette, des régimes d'imposition progressive, la valorisation des capacités productives dans les pays vulnérables en tant que moyen de faire face à la pauvreté et aux difficultés liées aux changements climatiques, la coopération au service du développement et la mise à disposition d'un vaccin contre la COVID-19 en tant que bien public mondial. Cela permettrait d'assurer la protection sociale universelle, de protéger le droit des personnes au développement et de défendre le rôle central de la société civile.

III. Résumé des débats

A. Interventions des orateurs principaux

8. Chen Zhigang, Vice-Ministre chinois à la tête du Groupe directeur du Bureau du Conseil d'État pour l'atténuation de la pauvreté et le développement, a déclaré que la réduction et l'élimination de la pauvreté faisaient partie intégrante de l'action de protection des droits de l'homme. Le Parti communiste chinois et le Gouvernement chinois considéraient le droit du peuple à des moyens de subsistance et au développement comme une priorité absolue et s'employaient à promouvoir les droits de l'homme par la réduction de la pauvreté. En 2012, le Parti communiste s'était donné comme objectif pour 2020 d'extraire de la pauvreté la population rurale pauvre et tous les comtés pauvres et d'éliminer la pauvreté absolue telle qu'elle était alors définie. En appliquant des principes consistant à identifier les populations touchées avant d'agir contre la pauvreté, à désigner les personnes spécialement chargées de chaque programme et à trouver le bon remède pour traiter chaque symptôme, la Chine avait obtenu les meilleurs résultats de son histoire en matière de réduction de la

pauvreté. Grâce à la collecte de données sur la pauvreté, à la formation professionnelle, à l'appui aux secteurs spécialisés, au déploiement de 2,9 millions de fonctionnaires chargés de mener des activités de lutte contre la pauvreté, à la connexion aux plateformes de commerce électronique et au perfectionnement du réseau de sécurité sociale, le nombre de personnes pauvres était passé de 98,99 millions en 2012 à 5,51 millions en 2019. D'autres progrès avaient été accomplis en matière d'amélioration des infrastructures et des services publics et de perfectionnement du système de réduction de la pauvreté. Concernant les conséquences de la COVID-19 sur la réduction de la pauvreté dans le monde, le Vice-Ministre a recommandé d'accorder une attention particulière aux femmes, aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées, de promouvoir la concertation sur l'action à mener et de favoriser l'élaboration de produits intellectuels et l'échange d'informations, de tenir compte du rôle des nouvelles technologies et des nouveaux médias et de renforcer le rôle du Conseil des droits de l'homme dans la réduction de la pauvreté.

9. Winnie Byanyima, Directrice exécutive du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, a fait part de trois enseignements tirés de la lutte contre la pandémie de VIH/sida qui devraient guider la lutte contre la COVID-19. Premièrement, les soins de santé devaient être considérés comme un droit humain. À cet effet, les systèmes de santé devaient offrir des prestations publiques, afin d'assurer à tout le monde un accès égal et abordable aux soins. Pour recueillir les fonds nécessaires, il serait essentiel de réformer l'impôt sur les sociétés au niveau mondial, notamment en vue d'endiguer les flux financiers illicites. Il faudrait réformer les systèmes de distribution relatifs aux technologies de la santé pour que l'accès aux vaccins ne soit plus protégé par des droits de propriété intellectuelle inadéquats. Faisant fond sur l'expérience acquise dans le domaine du VIH, l'Inde avait fait progresser la fabrication de versions génériques de médicaments antirétroviraux à prix réduit pour les pays pauvres. Il importait d'appuyer l'initiative de l'Inde et de l'Afrique du Sud visant à obtenir une exemption de protection de la propriété intellectuelle pour que les traitements contre la COVID-19 soient abordables. Deuxièmement, la question des soins de santé devait être abordée selon une approche fondée sur les droits de l'homme et ancrée dans les principes des droits de l'homme. Dans le cas du VIH/sida, la donne avait changé lorsque les personnes marginalisées et stigmatisées – notamment les femmes, les migrants, les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les personnes transgenres et intersexes, les consommateurs de drogues et les travailleurs du sexe – avaient fait entendre leur voix pour défendre leurs droits et mettre fin à la stigmatisation, à la discrimination et à la criminalisation. Pour venir à bout de la pandémie de COVID-19, il y avait lieu de faire respecter les droits de ces groupes, notamment en éliminant la discrimination structurelle, inscrite par exemple dans des lois pénales discriminatoires. Ce n'est que par une approche fondée sur les droits de l'homme que des progrès en matière de santé publique pourraient être accomplis au bénéfice de tout le monde. Troisièmement, la solidarité mondiale devait l'emporter sur le « nationalisme vaccinal », de sorte que les systèmes faisant passer les profits avant les personnes n'aient plus cours. Il était impératif de trouver des solutions mondiales pour faire face aux pandémies. Les vaccins devaient être administrés aux soignants en priorité, aux personnes vulnérables ensuite, et enfin à toutes les autres personnes, conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé.

10. Lucas Chancel, codirecteur du Laboratoire sur les inégalités mondiales et de la World Inequality Database (base de données sur les inégalités mondiales) à l'École d'économie de Paris et professeur affilié à Sciences Po, a souligné que la fortune des plus grands milliardaires de la planète avait augmenté de 25 %, soit de 2 000 milliards de dollars, depuis le début de la pandémie de COVID-19. Le choc extérieur causé par la pandémie avait aggravé les inégalités économiques et les inégalités liées au genre et à la race. Déjà avant la pandémie, les sociétés étaient peu résilientes, quarante ans de néolibéralisme ayant favorisé les baisses d'impôts et la privatisation et creusé les inégalités, au profit des personnes et des entreprises riches. La montée des inégalités avait été mieux atténuée dans certains pays, ce qui montrait que les politiques publiques pouvaient apporter des solutions. Pour élaborer des politiques bénéfiques, il était crucial d'assurer la transparence de l'information financière et les gouvernements devaient mieux localiser, faire connaître et surveiller les inégalités. L'investissement dans les services publics et les politiques de prédistribution était fondamental pour garantir l'accès des familles les plus pauvres aux biens et aux services de base. L'imposition et la redistribution étaient essentielles au financement de tels

investissements, ce qui justifiait des réformes concernant les droits de succession et l'impôt sur les sociétés au niveau mondial. Les systèmes sociaux et le tissu social devaient être remaniés pour plus de résilience. Il y avait lieu de redonner au système économique de grands objectifs de justice et de bienfaits pour les générations futures du monde entier.

11. Fekitamoeloa Katoa 'Utoikamanu, Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, a souligné qu'il fallait combattre parallèlement les changements climatiques, la pauvreté et les inégalités, en gardant à l'esprit les principes de symbiose, d'unité, de dignité et de respect, afin de pallier les effets de la pandémie de COVID-19. La pandémie avait révélé l'effet accélérateur des changements climatiques sur la pauvreté et les inégalités dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. La situation d'endettement, déjà insoutenable, s'était encore détériorée avec l'interruption d'activités génératrices de revenus et la suppression de nombreux emplois, qui avaient réduit les recettes publiques. Peu de filets de sécurité formels existaient dans ces pays et les envois de fonds transfrontaliers étaient en baisse. Les mesures de confinement et les changements climatiques avaient provoqué une déstructuration des sociétés, compromettant la sécurité alimentaire, l'accès à l'éducation et la connectivité de base, en particulier dans les pays vulnérables tels que les petits États insulaires en développement. Compte tenu de l'augmentation de la pauvreté et des inégalités au sein des pays et entre eux causée par la pandémie de COVID-19, la Haute-Représentante a présenté quatre recommandations. Premièrement, la pandémie ne devait pas servir de prétexte pour relâcher les efforts visant à lutter contre les changements climatiques et à honorer l'Accord de Paris. Deuxièmement, il fallait trouver des solutions viables à long terme à la crise de la dette qui s'aggravait. Troisièmement, la communauté internationale devrait accroître son appui aux plans de relance financière pour les pays vulnérables. Quatrièmement, une participation véritable, concrète et inclusive des populations à l'action était essentielle.

12. Ruth Manorama, défenseuse dalit des droits sociaux et lauréate du prix Right Livelihood en 2006, s'est exprimée au sujet des injustices du système de castes et de la violence fondée sur le genre systémique que subissaient les femmes dalits, qui sont tout en bas de la hiérarchie des castes. Elle a donné des exemples de cas d'agressions sexuelles liées à la caste, de privation des filles dalits de l'accès à l'enseignement et de la pratique de la vidange manuelle des latrines. Les activités militantes des dalits avaient permis de mettre un frein à plusieurs pratiques. Les dalits vivaient dans des conditions plus difficiles que les autres castes ; 30 % d'entre eux vivaient sous le seuil de pauvreté, contre 12 % du reste de la population. L'espérance de vie des dalits était de quatre ans inférieure à celle des autres. Les États devaient œuvrer à l'augmentation des revenus des pauvres, garantir l'accès aux services publics, notamment les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, d'enseignement et de soins de santé, et, à cet effet, promouvoir la justice fiscale. Des plans d'action devaient être mis en œuvre en faveur de l'égalité femmes-hommes. Le plein emploi, le salaire minimum et la question du travail précaire, notamment en ce qui concerne les femmes dalits, devaient être des priorités. Les pouvoirs publics devaient s'employer à réduire les inégalités et, à cette fin, donner la parole aux femmes dalits pour leur permettre de contribuer à la définition de nouvelles pédagogies et stratégies.

13. Après les déclarations des orateurs principaux, Olivier De Schutter, Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, a présenté un diagramme exposant les multiples causes de la pauvreté à différents niveaux et leurs interactions². Plusieurs facteurs empêchaient les politiques publiques de réduire effectivement la pauvreté, comme l'insuffisance des investissements en faveur de la petite enfance, qui entraînait une transmission intergénérationnelle de la pauvreté, la discrimination à l'égard des personnes vivant dans la pauvreté et les flux financiers illicites. Bonny Ibhawoh, Président du Mécanisme d'experts chargé de la question du droit au développement, a déclaré que le Mécanisme s'attaquerait au racisme, à la pauvreté et aux inégalités dans l'optique du droit au développement. Les incidences disproportionnées de la crise de la COVID-19 sur les minorités raciales et ethniques dans le monde entier démontraient bien que le racisme et la discrimination raciale étaient des obstacles fondamentaux à la réalisation du droit au développement.

² Voir www.ohchr.org/SiteCollectionImages/Issues/SForum/2020-social-forum.png.

14. Des représentants des parties suivantes ont fait des déclarations : Union européenne, Azerbaïdjan (au nom du Mouvement des pays non alignés), Burkina Faso (au nom du Groupe des États d’Afrique), Algérie, Bangladesh, Cuba, Égypte, Grèce, Inde, Indonésie, Iraq, Malaisie, Pakistan, Tunisie et Venezuela (République bolivarienne du). Ont également pris la parole des représentants du Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement à Genève, de l’Asociación Internacional de Derechos Humanos y Desarrollo Social, de l’Associazione Comunità Papa Giovanni XXIII, de la Grameen Foundation India, du Commissaire aux droits de l’homme du Parlement ukrainien (Médiateur), de Maloca Internationale et de Western Sahara Campaign UK.

15. Les participants ont souligné que la crise de la COVID-19 avait surtout touché les personnes déjà vulnérables, aggravant la pauvreté et les inégalités existantes. Ils ont insisté sur l’importance de la solidarité et de la coopération internationales, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, et de l’adoption d’une approche holistique des droits de l’homme. Il existait un risque que le Programme de développement durable à l’horizon 2030 (Programme 2030) ne soit pas mené à bien ; il était donc temps de resserrer la coopération internationale, de supprimer les mesures coercitives unilatérales, de partager les technologies de la santé, de pratiquer l’allègement de la dette, de fournir une aide au développement, d’accroître les investissements et de lutter contre les changements climatiques. Pour sauver les personnes dans le besoin, il était crucial d’instaurer une protection sociale, sur la base d’études d’impact socioéconomique, et un revenu minimum de base qui serait financé par la réduction des dépenses militaires. L’accès à la santé ne devait pas être un privilège des riches, mais un bien public accessible à tous. L’accès au logement, à l’alimentation, à l’enseignement et à d’autres services publics était essentiel pour briser les cycles de la pauvreté et éviter que plus de personnes ne sombre dans la pauvreté. Les États devaient collaborer à l’amélioration de la fiscalité aux niveaux national et international, afin de combler les lacunes qui permettaient à des sociétés transnationales de pratiquer l’évasion fiscale. La pandémie avait aggravé la discrimination à l’égard des groupes marginalisés. Les minorités ethniques, les personnes d’ascendance africaine, les Roms, les communautés rurales, les personnes vivant sous occupation, les travailleurs migrants et les autres groupes stigmatisés ou exclus devaient avoir voix au chapitre et être représentés dans les espaces publics. Les États devaient agir pour réduire le chômage et le travail précaire, obstacles majeurs à l’éradication de la pauvreté.

B. Au niveau local : les facteurs perpétuant les inégalités et la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et les moyens de les éliminer

16. Magdalena Sepúlveda Carmona, Directrice exécutive de The Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights, a affirmé que la crise de la COVID-19 avait creusé les inégalités de genre, faisant augmenter la pauvreté chez les femmes et les filles. Elle a présenté les facteurs expliquant les effets disproportionnés de la crise sur les femmes. Premièrement, la plupart des soignants de première ligne étaient des femmes, celles-ci étant surreprésentées aux échelons inférieurs des systèmes de santé. Deuxièmement, les mesures de confinement nuisaient à la sécurité des femmes : la violence domestique fondée sur le genre avait augmenté. Troisièmement, les progrès accomplis en matière d’insertion des femmes sur le marché du travail pourraient être annulés dans des secteurs comme le commerce de détail et le tourisme. Quatrièmement, les quarantaines et les autres mesures de santé publique avaient un effet négatif sur les secteurs du travail informel et des petites entreprises, dans lesquels les femmes étaient surreprésentées. Cinquièmement, les conditions de travail des domestiques étaient devenues encore plus précaires. Enfin, la pandémie avait mis en évidence l’organisation sociale injuste des soins et fait peser de manière encore plus démesurée sur les femmes et les filles la charge des soins et des travaux domestiques non rémunérés. Toutefois, la crise avait également ouvert la voie à des réformes progressistes : premièrement, la couverture sociale avait été étendue, notamment par l’adoption de mesures de protection sociale efficaces pour les femmes ; deuxièmement, l’égalité femmes-hommes en matière fiscale avait progressé, grâce à l’élimination des préjugés liés au genre dans ce domaine et à la lutte contre la fraude fiscale ; troisièmement, l’investissement dans les services publics avait augmenté, notamment dans le secteur des soins.

17. Xavier Godinot, directeur de recherche au Centre de mémoire et de recherche Joseph Wresinski du Mouvement international ATD Quart Monde, a présenté les résultats de travaux sur les mauvais traitements sociaux et institutionnels qu'ont menés conjointement son organisation et l'Université d'Oxford, avec la participation directe de personnes vivant à tous les stades de la pauvreté, qui ont fait part de leur vécu. S'appuyant sur les témoignages de mères boliviennes vivant dans la pauvreté, il a expliqué que l'expérience fondamentale de la pauvreté se caractérisait par trois dimensions : l'absence de moyens d'action, la souffrance dans le corps, l'esprit et le cœur et les efforts de lutte et de résistance pour la survie. L'absence de moyens d'action était liée au manque d'emplois décents, aux revenus insuffisants et précaires, aux privations matérielles et sociales, aux contributions non reconnues et aux mauvais traitements sociaux et institutionnels. Les mauvais traitements sociaux sont les traitements négatifs et la stigmatisation que subissent les personnes en situation de pauvreté dans leur quotidien et qui les privent de leur dignité et de leur identité. Les mauvais traitements institutionnels renvoyaient à l'incapacité des institutions nationales ou internationales, de par leur action ou leur inaction, de répondre de façon adéquate aux besoins des personnes concernées. Les personnes vivant dans la pauvreté étaient souvent tenues pour responsables de leur propre situation, et il n'était pas tenu compte de leurs talents et de leurs connaissances. L'intervenant a recommandé de mettre en œuvre des plans d'action promouvant à la fois la justice sociale et la justice environnementale, étant donné que les personnes en situation de pauvreté contribuaient le moins à la pollution, aux changements climatiques et à l'appauvrissement de la biodiversité, mais étaient les plus touchées par ces phénomènes. Il a également proposé d'améliorer l'enregistrement des faits d'état civil, les personnes pauvres n'étant souvent pas enregistrées et ne pouvant donc pas bénéficier de la protection sociale.

18. Ana María Suárez Franco, représentante de FIAN International chargée de la responsabilisation et du suivi, a abordé la question des systèmes alimentaires et du droit à l'alimentation des personnes vivant dans la pauvreté. Elle a noté que 690 millions de personnes souffraient de la faim et que, selon les estimations, 132 millions d'autres personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire en raison de la COVID-19. L'insécurité alimentaire entraînait d'autres violations des droits de l'homme et nuisait à la paix et à la sécurité, ainsi qu'à l'égalité femmes-hommes. La concentration des terres entre les mains des entreprises agro-alimentaires, facilitée par les institutions financières, compromettait l'accès des pauvres aux denrées alimentaires et aux autres ressources, notamment du fait de la privatisation des services d'approvisionnement en eau. Les grandes entreprises agro-alimentaires étaient non seulement responsables du déplacement de peuples autochtones, mais également de 11 % des émissions de gaz à effet de serre, qui contribuaient aux changements climatiques, à la pollution, à la dégradation de l'environnement et à l'appauvrissement de la biodiversité. Les pauvres mangeaient souvent des aliments hautement transformés, moins chers que les produits sains, et souffraient par conséquent d'obésité et d'autres problèmes de santé, ce qui perpétuait les cycles de la pauvreté. Le mouvement de défense du droit à l'alimentation recommandait une transformation des systèmes alimentaires qui prévoie la protection des systèmes paysans et autochtones, permette la participation des petits producteurs à la formulation des politiques, promeuve l'agroécologie, amène les entreprises bafouant le droit à l'alimentation à répondre de leurs actes, réduise les inégalités en matière de santé et contribue à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. L'oratrice a préconisé d'éviter les fausses solutions imposées par le haut et s'est prononcée en faveur de changements structurels établissant des systèmes alimentaires qui profitent à tout le monde et qui tiennent compte des réalités des populations locales.

19. Hope Laing, jeune conseillère au Bureau du Commissaire écossais pour l'enfance et la jeunesse, a fait part d'expériences de la pauvreté vécues par des jeunes. En Écosse, la pauvreté touchait près d'un enfant sur quatre et la COVID-19 avait aggravé la situation. L'intervenante a évoqué la pauvreté alimentaire, la précarité menstruelle et l'accès insuffisant aux technologies numériques. Au sujet de la pauvreté alimentaire, elle a souligné que celle-ci avait des conséquences sanitaires, scolaires, sociales et comportementales sur le développement des enfants. Dans le contexte de la fermeture des écoles pendant la pandémie, les pouvoirs publics avaient offert aux familles comptant sur les repas scolaires gratuits une

autre forme d'aide, qui n'était pas parvenue à toutes les familles dans le besoin et n'avait pas toujours répondu à leurs besoins nutritionnels. S'agissant de la précarité menstruelle, une fille sur quatre avait déjà raté l'école par manque de protections hygiéniques. Les autorités locales s'étaient vues allouer 4 millions de livres pour rendre ces articles accessibles gratuitement, mais il était devenu difficile de s'en procurer après la fermeture des bâtiments publics due à la COVID-19. Concernant l'accès restreint aux technologies numériques, bon nombre d'élèves n'avaient pas de matériel suffisant ou de connexion fiable, les familles partageant souvent un seul appareil, en particulier dans les régions reculées. Le passage à l'éducation en ligne avait posé d'importants problèmes. L'oratrice a mis l'accent sur la nécessité d'améliorer l'accès des jeunes aux denrées alimentaires, aux technologies et aux protections menstruelles. Pour trouver des solutions, il importait d'adopter des approches fondées sur les droits de l'homme et d'écouter la voix des jeunes.

20. Au cours du dialogue, des représentants de Cuba, de l'Associazione Comunità Papa Giovanni XXIII, de l'équipe sénégalaise du Mouvement international ATD Quart Monde, de l'Instituto de Estudos Previdenciários, de l'Asociación Internacional de Derechos Humanos y Desarrollo Social et de Patriotic Vision ont pris la parole. Les participants ont souligné qu'il importait que les personnes en situation de pauvreté soient associées aux processus décisionnels, ce qui relevait de procédures équitables et permettait l'adoption de mesures efficaces. La pauvreté devait être abordée sous l'angle des droits de l'homme et la communauté internationale devait faire preuve de solidarité et s'employer à répondre aux besoins de développement et aux besoins humanitaires plutôt que d'agir en fonction d'intérêts politiques. La coopération internationale en matière de fiscalité et d'aide au développement était vitale. La COVID-19 avait exacerbé la violence fondée sur le genre et d'autres formes de discrimination. Les femmes devaient bénéficier d'une protection sociale. Les enfants et les adolescents, qui faisaient partie des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables, devaient avoir voix au chapitre.

21. Réagissant à ces déclarations, M^{me} Suárez Franco a souligné que les causes profondes de la pauvreté étaient interdépendantes et qu'il fallait donc s'y attaquer selon une démarche holistique. Pour atteindre les objectifs de développement durable, les États devaient faire preuve d'une forte volonté politique pour s'acquitter de leurs obligations en matière de droits de l'homme. M^{me} Sepúlveda Carmona a mis en avant l'importance de la participation aux processus décisionnels, prôné des politiques de redistribution audacieuses et insisté sur le fait que les services publics devaient garantir l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels. M^{me} Laing a rappelé la nécessité d'associer les populations locales et les jeunes à la prise de décisions.

C. Interconnexions entre l'action mondiale et l'action locale : les obstacles à la réalisation du droit au développement et à la lutte contre la pauvreté et les inégalités

22. Alena Douhan, Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, a fait référence à la multiplication des sanctions unilatérales, qui entravaient la jouissance de nombreux droits de l'homme, dont le droit au développement. Les mesures coercitives unilatérales n'étaient fondées ni sur la Charte des Nations Unies ni sur le droit international coutumier et, dans plusieurs résolutions, elles avaient été dénoncées comme étant illégales et portant préjudice aux droits de l'homme. Une pratique récente consistait à imposer des sanctions par secteur, c'est-à-dire à l'ensemble des personnes actives dans un secteur économique donné, sans raison apparente. Les personnes ciblées ne disposaient parfois d'aucun mécanisme de recours pour protéger leurs droits. La Rapporteuse spéciale a souligné que la pandémie avait rendu plus évidents que jamais les effets négatifs des sanctions unilatérales et des sanctions secondaires, les chaînes d'approvisionnement internationales ayant été perturbées et la coopération multilatérale entravée. Les pays visés par des sanctions manquaient de tests PCR (amplification en chaîne par polymérase), de produits d'hygiène et d'autres équipements médicaux, et la plupart d'entre eux étaient privés d'accès aux plateformes de réunion virtuelle, ce qui nuisait à l'économie et à l'enseignement. Les sanctions unilatérales entraînaient des violations des droits du travail et d'autres droits, notamment en matière de

santé, d'alimentation, d'enseignement et d'information, et même du droit à la vie. La communauté internationale ne pourrait protéger les droits de l'homme et se remettre de la crise de la COVID-19 que par la solidarité et la coopération, la réalisation du droit au développement et la levée des mesures coercitives unilatérales.

23. Berhan Taye, responsable des activités concernant l'Afrique et des questions relatives aux coupures de l'accès à Internet au niveau mondial chez Access Now, a signalé que les fractures numériques faisaient obstacle à la lutte contre les inégalités. Le fossé numérique était le reflet des autres inégalités : il excluait 3,6 milliards de personnes dans le monde, dont une majorité étaient des femmes, des habitants de zones rurales, des membres de groupes minoritaires et des personnes ayant un accès limité à l'éducation formelle. Les inégalités numériques avaient des conséquences néfastes sur la situation économique et les droits de l'homme, qui étaient encore aggravées par la COVID-19. Les personnes ne disposant pas d'un ordinateur et d'un accès stable à Internet n'avaient pas pu travailler ou étudier pendant le confinement. Les régions où les services de santé et les infrastructures d'assainissement de l'eau étaient insuffisants et les routes goudronnées moins nombreuses étaient également celles où l'accès à Internet était plus limité. Contrairement à d'autres infrastructures et services, ceux du domaine des télécommunications étaient principalement fournis par des entreprises privées, qui n'investissaient que dans les secteurs rentables. La fracture numérique était aggravée par l'absence de réglementation sensée, ainsi que par les coupures de l'accès à Internet, qui avaient des répercussions socioéconomiques massives et entraînaient des perturbations à grande échelle du système éducatif et de l'activité économique. Les réglementations restrictives, telles que la taxation des médias sociaux et l'enregistrement des blogueurs, obligeaient les pauvres à payer plus cher pour se connecter à Internet.

24. Carlos María Correa, Directeur exécutif du Centre Sud, a mis l'accent sur l'importance du transfert de technologies s'agissant de surmonter les obstacles au développement. La technologie était essentielle à la réalisation du droit au développement, aux progrès en matière de développement, y compris dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services, et à la création d'emplois. En raison des disparités entre les pays, le transfert de technologies était un moyen utile pour les pays en développement d'accéder à des technologies. Depuis 1990, la part des investissements mondiaux dans la recherche-développement engagés par les pays en développement était passée de 6 à 38 %, une augmentation principalement attribuable à la Chine. L'intervenant a énuméré les obstacles au développement technologique des pays en développement : l'essor des droits de propriété intellectuelle, qui étaient concentrés dans les mains des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; l'accélération des évolutions technologiques ; la réticence des entreprises des pays développés à partager leurs technologies avec des concurrents potentiels ; la montée du nationalisme technologique et de l'affirmation de la souveraineté technologique dans les pays développés. L'orateur a rappelé l'existence de cadres normatifs et stratégiques en faveur du transfert de technologies, dont les objectifs n'avaient pas encore été atteints ou dont l'application était encore trop récente pour permettre une évaluation, comme la Banque de technologies pour les pays les moins avancés. Il était essentiel de redonner une impulsion à l'action internationale en matière de transfert de technologies pour aider les pays en développement à réaliser le droit au développement.

25. Sanya Reid Smith, conseillère juridique et chercheuse principale au Third World Network, a fait une présentation sur les droits de propriété intellectuelle et l'accès aux médicaments. Elle a signalé que si les vaccins contre la COVID-19 étaient distribués en premier lieu aux populations des pays développés dans leur ensemble au lieu d'être administrés en priorité aux professionnels de la santé et aux populations vulnérables du monde entier, le nombre de décès dans le monde doublerait. Les brevets, les droits d'auteur et les secrets d'affaires sur les médicaments, les vaccins, les respirateurs et les masques entravaient l'adoption de mesures visant à contenir la pandémie. L'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce prévoyait des exceptions, mais celles-ci étaient insuffisantes et difficiles à appliquer pour faire face aux énormes défis posés par la pandémie de COVID-19. L'Inde et l'Afrique du Sud avaient proposé la levée des droits de propriété intellectuelle dans le cadre de cette pandémie. Cependant, les pays développés continuaient de négocier des accords bilatéraux de libre-échange comprenant des

clauses de protection de la propriété intellectuelle, et des cabinets d'avocats se préparaient à aider des entreprises du secteur médical à poursuivre les États qui auraient passé outre aux brevets de technologies liées à la COVID-19. L'oratrice a fait siennes les préconisations relatives à l'interruption des nouvelles négociations commerciales et à l'élimination des obstacles à l'accès à la propriété intellectuelle dans le contexte de la pandémie.

26. Après les exposés, Rodrigo Uprimny, membre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, a expliqué que la justiciabilité des droits économiques et sociaux était une obligation normative des États, renforçait la culture des droits, garantissait l'accès aux services publics sans discrimination, contribuait à la prise en compte prioritaire de ces droits dans les politiques publiques et jouait un rôle important dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Au cours du dialogue, des représentants du Bangladesh, de Cuba, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), de la Malaisie et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations. Ont également pris la parole des représentants d'Action on Smoking and Health, de l'Asociación Internacional de Derechos Humanos y Desarrollo Social, de l'Association des citoyens du monde, de l'Associazione Comunità Papa Giovanni XXIII, de la Corporación Centro de Estudios de Derecho, Justicia y Sociedad et de Geneva International Model United Nations. Les intervenants se sont prononcés en faveur de la négociation d'un instrument juridiquement contraignant sur le droit au développement et d'autres mesures visant à la réalisation de ce droit, notamment la réduction des dépenses dans le domaine militaire et dans des secteurs industriels tels que celui du tabac et la réorientation des ressources aux fins de la promotion du développement durable et de l'allègement de la dette des pays en développement. Les participants ont condamné les mesures coercitives unilatérales, estimant qu'elles portaient atteinte aux droits au développement et à l'autodétermination des populations touchées et contribuaient à la hausse de la pauvreté et des inégalités. Ils ont préconisé l'établissement d'un régime de propriété intellectuelle axé sur l'être humain et fondé sur la solidarité et la distribution universelle des vaccins et autres traitements contre la COVID-19, compte tenu de la situation des pays les moins avancés.

27. En réaction à ces déclarations, M^{me} Douhan a recommandé que chaque étape de la mise en œuvre des mesures coercitives unilatérales fasse l'objet d'évaluations et que les organismes des Nations Unies participent davantage à l'action visant à la suppression de ces mesures. M^{me} Reid Smith a expliqué en détail la pratique de l'Organisation mondiale du commerce qui consistait à exiger une protection de la propriété intellectuelle plus élevée dans les pays en développement candidats à l'accession que dans les États membres. M. Correa s'est dit partisan de l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur le droit au développement. Il s'est exprimé en faveur de restrictions, d'exemptions et d'exceptions aux droits de propriété intellectuelle pour les traitements médicaux contre la COVID-19 et a proposé que les pays touchés par des mesures coercitives unilatérales s'appuient davantage sur la coopération Sud-Sud. M^{me} Taye a indiqué que les mesures coercitives unilatérales et le respect excessif des contraintes qui y était associées limitaient l'accès à Internet et aux applications, ce qui nuisait aux droits humains des populations concernées. Elle a également souligné le rôle des organisations locales dans la promotion du droit au développement.

D. Interconnexions entre l'action mondiale et l'action locale : les capacités productives, les budgets publics, la justice fiscale et la participation des populations

28. Patrick Osakwe, Chef du Service du commerce et de la pauvreté de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), a abordé la question des capacités productives au service du développement durable en Afrique. Les pays africains seraient touchés de manière disproportionnée par les incidences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19. D'après les prévisions, 50 % de la population touchée par l'augmentation mondiale de la pauvreté résultant de cette crise serait africaine, alors que le continent ne concentrait que 14 % de la population mondiale. Les politiques de développement devraient s'attaquer aux facteurs économiques, sociaux et politiques qui faisaient que les groupes défavorisés étaient exposés à la pauvreté, comme le fait d'empêcher leur accès à des emplois décents et leur participation au développement durable. Le développement des capacités productives, essentiel à l'éradication de la pauvreté en

Afrique, nécessiterait d'intensifier l'accumulation de capital à des fins d'investissement, de diversifier les structures de production et d'exportation, d'adopter des politiques industrielles nationales privilégiant une productivité élevée et de consolider les industries et les capacités existantes et de mieux en tirer profit. La CNUCED avait créé l'indice des capacités productives pour aider les pays à procéder au suivi et à l'évaluation comparative des capacités productives de leur économie et les guider dans la formulation de politiques. Elle avait également publié un rapport sur les moyens d'adopter une approche holistique du renforcement et de l'utilisation des capacités productives.

29. Busi Sibeko, économiste et chercheuse à l'Institute for Economic Justice en Afrique du Sud, a insisté sur la nécessité de rompre avec l'orthodoxie en matière de pensée économique et d'élaboration des politiques économiques dans le cadre des débats sur la justice fiscale et budgétaire. Les politiques économiques avaient été axées sur la limitation des déficits publics et l'intervention minimale des pouvoirs publics, ce qui avait des conséquences négatives sur la réalisation des droits de l'homme, les responsabilités étant transférées au secteur privé. Les hypothèses sur lesquelles étaient fondées les politiques économiques et les décisions budgétaires, comme celles faisant référence à l'homo economicus, ne tenaient pas compte des effets de redistribution sur les différents groupes comme, par exemple, la répartition des activités de soins et les incidences environnementales. L'orthodoxie en matière économique n'était donc pas propice à la promotion de la justice fiscale et budgétaire. Au niveau mondial, les mesures d'austérité avaient fait progresser la pauvreté, les inégalités, l'endettement et le chômage, et touchaient de manière disproportionnée les femmes et les groupes marginalisés. Les pays en développement devraient adopter des politiques budgétaires expansionnistes en vue d'une reprise juste qui conduirait à un renforcement des capacités productives et à une transformation structurelle. L'oratrice a suggéré aux pouvoirs publics : a) d'orienter les dépenses vers des domaines où elles auraient des incidences fortes, par exemple les domaines intéressant les enfants ; b) d'investir dans des secteurs en forte croissance et à effet multiplicateur d'emploi ; c) de stimuler la demande des ménages par des transferts en espèces ; d) d'améliorer les moyens de subsistance des plus vulnérables ; e) d'accroître l'offre (en investissant dans les capacités productives) et de faire avancer la transformation structurelle ; f) de réparer les dommages causés par les mesures d'austérité ; g) de réduire les inégalités ; h) d'appuyer les mesures de stimulation positives pour l'environnement ; i) d'élaborer de nouveaux pactes sociaux protégeant les emplois ; j) de promouvoir la viabilité économique à long terme en ce qui concerne l'endettement et la marge de manœuvre budgétaire.

30. Nicholas Lusiani, conseiller principal en matière de défense des intérêts à Oxfam America, a souligné l'importance de la marge de manœuvre budgétaire, de la fiscalité et de la lutte contre les flux financiers illicites pour l'éradication de la pauvreté et des inégalités. La pandémie de COVID-19 avait accentué les disparités entre les hommes et les femmes, les riches et les pauvres, les privilégiés et les personnes laissées de côté, les travailleurs et les grandes entreprises. Les mesures gouvernementales visant à fournir des aides économiques aux populations pendant la pandémie avaient entraîné des niveaux d'endettement records dans le monde entier. Cette situation pourrait devenir un prétexte à l'adoption de mesures d'austérité qui auraient des effets durables. Au cours de la dernière décennie, l'érosion des droits de l'homme avait été en grande partie causée par les mesures d'austérité, telles que les réductions budgétaires touchant les services publics essentiels, les réformes instaurant des impôts régressifs et les réformes du marché du travail et des retraites. L'intervenant a proposé d'imaginer un autre avenir, où les mesures d'austérité seraient remplacées par une fiscalité visant à promouvoir les droits de l'homme et l'égalité, comme des impôts fortement progressifs sur les revenus des personnes et des sociétés, instaurés dans le cadre d'une coopération internationale, des taxes temporaires sur les bénéfices réalisés pendant la pandémie de COVID-19, l'idée étant d'indemniser les plus touchés, et un impôt sur la fortune mieux conçu. Les normes et les principes des droits de l'homme devaient guider l'élaboration de normes fiscales et de mécanismes assortis d'outils de suivi. Parmi les outils existants figuraient les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les Principes directeurs applicables aux études de l'impact des réformes économiques sur les droits de l'homme.

31. Flávia Oliveira, commentatrice chez GloboNews, chroniqueuse au journal *O Globo* et présentatrice du podcast de Rádio CBN Angu de Grilo au Brésil, s'est exprimée au sujet de la discrimination, du racisme et de la participation de la population aux décisions budgétaires dans le contexte brésilien. Les crises sanitaire et socioéconomique dévastatrices découlant de la pandémie avaient creusé les inégalités déjà extrêmes dans le pays. Ces inégalités existaient depuis l'époque coloniale, ère de l'esclavage des Noirs et du patriarcat, ce dernier ayant persisté malgré plus d'un siècle d'évolutions juridiques. Les personnes socialement exclues avaient un accès précaire à l'eau, aux installations sanitaires, au logement et aux équipements de distanciation sociale. Le meurtre de George Floyd avait eu un fort retentissement dans le monde entier, redonnant une impulsion à la lutte contre la violence policière à l'égard des jeunes Noirs. Il avait également entraîné un regain dans les revendications pour une amélioration des perspectives en matière d'enseignement, de soins de santé et d'emploi. Des mouvements sociaux visaient à demander un accès plus équitable aux processus décisionnels budgétaires et fiscaux. Pour construire une société plus égalitaire, il fallait affronter un système dominé par les hommes blancs d'âge moyen. La démocratie et l'égalité totales n'étaient possibles que si les postes du pouvoir politique et économique étaient occupés par des personnes reflétant la diversité des sociétés, notamment des femmes, des jeunes, des personnes d'ascendance africaine et des autochtones.

32. Au cours du dialogue, des représentants des entités suivantes ont pris la parole : CNUCED, Articulação Negra de Pernambuco, Asabe Shehu Yar'Adua Foundation, Asociación Internacional de Derechos Humanos y Desarrollo Social, Mouvement international ATD Quart Monde, BRAC, Commission internationale des droits de l'homme, Maloca Internationale et Swiss Indigenous Network. Les participants ont mis en avant l'importance de l'inclusivité pour que les personnes pauvres et vulnérables puissent réellement être associées à la formulation des politiques publiques. Ils ont affirmé que la transparence et l'application du principe de responsabilité étaient indispensables et ont dénoncé la corruption, qui était un ferment de la pauvreté. L'égalité des chances dans l'emploi et la protection sociale étaient essentielles, or la pandémie de COVID-19 avait creusé les inégalités, en particulier aux dépens des femmes, notamment les domestiques. La coopération Sud-Sud pourrait être un outil de lutte contre la pauvreté et les inégalités et de développement. Parmi les bonnes pratiques présentées figuraient l'« approche graduée » visant à élargir les possibilités des femmes au Bangladesh, des pratiques autochtones suivies en Colombie et des plans de développement inclusif élaborés en Chine.

33. En conclusion, M. Osakwe a souligné l'importance de la coopération entre les pays en développement pour l'augmentation des capacités productives et l'apprentissage mutuel. Les pays les moins avancés pouvaient tirer des enseignements des politiques industrielles de la Chine et des politiques agricoles du Brésil. De plus, la lutte contre la pauvreté et les inégalités et la progression du développement inclusif pouvaient être facilitées par les politiques de redistribution, la participation des groupes victimes de discrimination à la prise de décisions et la fiscalité progressive, y compris la taxation de la fortune et des gains en capital et les écotaxes. M^{me} Sibeko a fait part de bonnes pratiques suivies en Afrique du Sud s'agissant des mécanismes participatifs aux niveaux municipal, provincial et national, notamment en matière de fiscalité progressive. La collaboration avec des organisations locales permettait aux populations de faire entendre leur voix et d'avoir accès à l'analyse économique. M. Lusiani a noté que les États progressaient dans la lutte contre les flux financiers illicites. Toutefois, les règles internationales savaient la capacité des autorités nationales d'imposer les sociétés multinationales. L'OCDE avait pris des initiatives sur le transfert de bénéficiers et la fiscalité, mais pour que les changements se concrétisent, il faudrait aborder la question au sein de l'ONU, instance plus démocratique. M^{me} Oliveira a présenté les activités que menaient des associations locales et nationales dans les favelas pour soutenir les personnes les plus vulnérables.

E. Le rôle de l'État et des politiques publiques dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités

34. La Directrice nationale de la recherche scientifique et technologique au Ministère de la santé publique de Cuba, Ileana Morales Suárez, a souligné la nécessité de disposer de politiques sociales équitables. Cuba assurait des services sociaux gratuits et universels, en

tant que droit de l'homme garanti à tous, y compris un accès universel aux vaccins et aux médicaments, dont la plupart étaient fabriqués dans le pays. Cuba avait fait des droits de l'homme une de ses priorités et allouait la majeure partie de son budget à la santé, notamment aux services de soins préventifs et de soins de santé primaires, ainsi qu'à l'action sociale et à l'éducation. La pandémie de COVID-19 était due à des problèmes qui se posaient depuis longtemps à l'échelle mondiale, comme la dégradation de l'environnement, la croissance démographique dans l'hémisphère sud, l'accroissement des inégalités et les modes de consommation non durables. Elle avait mis en lumière les failles du système néolibéral fondé sur la privatisation des services de santé de base et avait rendu plus nécessaire que jamais la mise en place d'un système de soins de santé public universel. Cuba avait élaboré un plan national de lutte contre la pandémie qui avait porté ses fruits, notamment grâce à une forte volonté politique, à la coordination interministérielle, à la solide organisation du système de santé, à la participation sociale, à la prise en charge préventive des groupes vulnérables et à l'isolement total des personnes soupçonnées d'être infectées. Malgré les répercussions négatives du blocus illégal imposé à Cuba, les indicateurs de santé étaient restés très bons. La Directrice nationale a lancé un appel en faveur de la solidarité internationale et a cité l'exemple de Cuba, qui avait notamment envoyé plus de 3 500 médecins dans des pays touchés.

35. La Directrice du Département de la protection sociale de l'Organisation internationale du Travail (OIT), Shahra Razavi, a souligné que les systèmes de protection sociale permettaient de lutter contre la pauvreté et les inégalités et étaient efficaces face aux chocs systémiques, et a cité de bonnes pratiques suivies par des pays à revenu intermédiaire et des pays à revenu élevé. Les systèmes de protection sociale étaient très inégaux selon les pays et rencontraient de nombreuses difficultés. Il était fréquent que les travailleurs indépendants, les travailleurs de l'économie informelle et les travailleurs migrants, entre autres, n'aient pas accès à une protection sociale. De nombreuses mesures de protection sociale, comme les transferts monétaires, étaient temporaires, non inscrites dans la loi et largement insuffisantes. L'absence de congés payés et de prestations de chômage était courante. Pour mettre en place des systèmes universels et complets qui assurent la sécurité sociale en tant que droit de l'homme sans discrimination aucune, il fallait disposer de capacités budgétaires, investir durablement dans les systèmes de protection sociale et mobiliser diverses ressources. La mobilisation des ressources internes devait être équitable et fondée sur des impôts progressifs tels que l'impôt sur la fortune. L'aide et la solidarité internationales étaient indispensables pour mobiliser des ressources dans les pays à faible revenu. Il était essentiel de réorganiser les cadres d'action de tous les acteurs concernés, en particulier des institutions financières internationales, dans une logique non pas d'austérité, mais de respect des droits de l'homme.

36. Le Commissaire à l'enfance de la Nouvelle-Zélande, Andrew Becroft, a affirmé que la pauvreté des enfants persistait même en Nouvelle-Zélande, qui avait pourtant une économie robuste. Le pays avait connu une augmentation sensible de la pauvreté des enfants en 1991 et en 1992, alors que, de leur côté, les personnes de plus de 65 ans avaient été complètement couvertes par une prestation universelle indexée sur l'évolution des salaires. Au total, depuis 1991, 10 % à 12 % des enfants restaient manifestement et nettement défavorisés sur le plan matériel. Le Commissaire à l'enfance a cité trois exemples de bonnes pratiques en Nouvelle-Zélande, à savoir : l'adoption de la loi sur la réduction de la pauvreté des enfants ; l'indexation des prestations sur l'évolution des salaires, qui permettait aux enfants de bénéficier de la croissance économique de façon proportionnée ; et la mise en œuvre d'une stratégie pour le bien-être des enfants et des jeunes. Les États devraient améliorer les services publics destinés aux enfants, notamment en fournissant aux enfants un logement convenable qui soit accessible et d'un prix abordable et des avantages en nature tels que des repas scolaires gratuits et un accès gratuit aux soins dentaires et aux soins de santé jusqu'à l'âge de 18 ans. Ils devaient donner un bon départ aux familles en les aidant davantage pendant les mille premiers jours de la vie de leur enfant. Pour bâtir une nation, les pays devaient investir dans des stratégies efficaces visant à faire de la lutte contre la pauvreté des enfants une priorité.

37. La Secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale, Sharan Burrow, a rappelé que, même avant la pandémie de COVID-19, le marché du travail était caractérisé par des niveaux historiquement élevés d'inégalités fondées sur la race, le revenu et le sexe,

au sein des pays et entre eux, et que ces inégalités étaient aggravées par l'urgence climatique, des règles commerciales injustes, des droits du travail précaires et un manque de protection sociale. La pandémie avait entraîné la perte de 500 millions d'emplois et menaçait de faire sombrer 1,6 milliard de travailleurs de l'économie informelle dans la pauvreté, tandis que la fortune des plus riches avait considérablement augmenté. Les notions de reprise et de résilience étaient déjà inscrites dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail (2019), qui prévoyait un nouveau contrat social fondé sur des socles planchers de protection du travail, des normes et des droits fondamentaux en matière de travail, y compris des salaires minimums et des salaires de subsistance, un nombre maximum d'heures de travail, un programme porteur de changements pour les travailleuses et une transition climatique et technologique juste. Pour renforcer la résilience, il fallait instaurer une protection sociale dans tous les secteurs, y compris des mesures de soutien du revenu pour les travailleurs indépendants et ceux de l'économie informelle. Pour créer des emplois, les États devraient investir dans des infrastructures durables, dans les activités de soins et dans une transition juste. L'intervenante a préconisé l'institution d'un fonds de protection universel destiné à soutenir les pays les plus pauvres et alimenté par des dons directs des pays les plus riches, ainsi que la mise en place de droits de tirage spéciaux, un allègement de la dette dissocié de l'austérité et un taux plancher d'imposition sur le revenu pour les entreprises.

38. La Présidente de la Fédération de soutien à l'emploi des femmes mongoles, Ariunaa Shagdarsuren, et la Présidente de l'Alliance pour le développement en Mongolie, Dolgor Ayush, ont fait part de l'expérience acquise dans le cadre du projet « Chance to Change », qui visait à accroître les revenus des femmes qui vivaient et travaillaient dans des conditions inacceptables dans des décharges et à améliorer l'accès à l'éducation de leurs enfants. Les femmes qui travaillaient comme éboueurs avaient d'abord reçu des informations et une formation. Après avoir établi une relation de confiance, les organisations les avaient aidées à faire entendre leur voix et à revendiquer leurs droits devant les autorités gouvernementales, ce qui avait entraîné l'ouverture de plusieurs services publics pour la communauté. On avait fourni une aide à ces femmes pour améliorer leurs conditions de travail et les aider à trouver d'autres possibilités d'emploi, et un centre avait été ouvert pour fournir des services d'éducation et de garde, des conseils psychologiques et des services sociaux aux enfants. S'appuyant sur cette expérience, les présidentes ont formulé des recommandations ayant trait à la lutte contre la pauvreté des éboueurs, à savoir : enregistrer les migrants afin qu'ils puissent bénéficier des services publics, leur octroyer des terrains sur lesquels construire leur propre maison, assurer l'égalité dans les services publics, notamment en matière de protection sociale, et prévoir des centres de garde d'enfants. Les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé devraient travailler ensemble pour réduire les inégalités et favoriser le développement pour tous, partout.

39. Le Rapporteur spécial sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard, Balakrishnan Rajagopal, a parlé des effets disproportionnés de la COVID-19 sur les sans-abri et les personnes vivant dans des établissements informels ou des logements très inadaptés. Même avant la pandémie, il y avait un manque de logements publics, des expulsions à grande échelle et des augmentations de loyers, des personnes sans logement, des discriminations dans l'accès au logement et un problème mondial de manque de logements abordables, et les communautés les plus marginalisées étaient les plus touchées. La pandémie avait mis en évidence les problèmes générés par les approches néolibérales de l'urbanisation, lesquelles avaient entraîné une augmentation du nombre de personnes vivant dans des établissements informels ou dans des logements inadéquats ou surpeuplés. L'intervenant a noté avec préoccupation que le nombre d'expulsions forcées avait augmenté pendant la pandémie, ce qui conduisait souvent au sans-abrisme, et a lancé un nouvel appel en faveur d'un moratoire sur les expulsions. Parmi les bonnes pratiques appliquées par les gouvernements durant la pandémie, il a cité le report des remboursements de prêts hypothécaires, l'augmentation des prestations de sécurité sociale et l'interdiction temporaire des expulsions. L'intervenant a exhorté les États à envisager d'adopter des solutions plus durables face aux dimensions multiples de la crise du logement et à tirer parti de la pandémie pour apporter des changements.

40. Au cours du dialogue, les représentants des États ci-après ont fait des déclarations : Bahreïn, Brésil, Colombie, Cuba, Géorgie, Inde, Malaisie, Sri Lanka, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du). Des représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Commissariat aux droits fondamentaux de la Hongrie, d’Africa Culture Internationale Human Rights, de l’Asociación Internacional de Derechos Humanos y Desarrollo Social, de l’Associazione Comunità Papa Giovanni XXIII, du Mouvement international ATD Quart Monde, de la Fundació Josep Irla, de l’Organisation internationale pour le droit à l’éducation et la liberté d’enseignement et de l’Organisation mondiale des associations pour l’éducation prénatale ont pris la parole. Les participants ont souligné qu’il incombe en premier lieu aux États, et non au secteur privé, de lutter contre la pauvreté et les inégalités, et que les États devaient coopérer pour y parvenir. Ils devaient mener la lutte contre la pauvreté, les changements climatiques et les catastrophes naturelles, en y associant d’autres acteurs. L’éducation en vue du plein épanouissement de la personnalité humaine était essentielle pour briser les cycles intergénérationnels de pauvreté et d’exclusion sociale qui se perpétuaient dans les groupes minoritaires. Les réfugiés et les personnes déplacées avaient besoin d’une protection juridique et sociale, d’emplois, de formation et de possibilités d’apporter une contribution à leur communauté d’accueil. Parmi les actions menées avec succès dans le cadre de la pandémie de COVID-19, on pouvait citer le suivi sur place des conditions de vie des pauvres, les fonds en espèces, les soins de santé, les mesures prises en ce qui concerne le logement, la nourriture, l’eau et l’assainissement pour les plus vulnérables, les mesures de soutien aux petites entreprises et les plans nationaux de développement durable. Les recommandations portaient notamment sur la collecte de données ventilées, la couverture médicale universelle, l’égalité raciale et l’égalité entre les sexes, l’égalité en matière de congé parental, le revenu de base universel, les transferts monétaires, les technologies de l’information et de la communication en ligne et la lutte contre la corruption.

41. En conclusion, M^{me} Razavi a fait part de bonnes pratiques concernant l’inclusion des domestiques et des autres travailleurs de l’économie informelle dans les systèmes de sécurité sociale. Elle a évoqué les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques adoptées dans le domaine de la protection sociale des travailleurs indépendants, des travailleurs familiaux contribuant à l’entreprise familiale et d’autres personnes sans employeur identifiable, par exemple l’application d’un régime simplifié d’impôt unique. L’extension de la protection aux travailleurs de l’économie informelle nécessitait un enregistrement et une assurance obligatoires pour permettre les subventions croisées, les prestations devant être fournies de manière transparente. M. Becroft a souligné que les États devaient jouer un rôle actif dans la réduction de la pauvreté des enfants en mettant en œuvre des plans assortis d’objectifs publics mesurables. Il a appelé à une action collective pour réduire la pauvreté dans le monde, en particulier la pauvreté infantile, conformément au Programme 2030.

F. Au niveau international : l’économie mondiale, le financement du développement durable et le droit au développement³

42. Le Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED, Richard Kozul-Wright, a affirmé que la pandémie de COVID-19 avait mis en évidence les faiblesses du système multilatéral pour ce qui était de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable, lesquels étaient essentiellement un ensemble de biens publics interconnectés visant à une interaction inclusive et durable. Pour réaliser les objectifs, il fallait des investissements massifs soutenus par des politiques publiques ciblées et un système multilatéral fort. Selon le Rapport 2020 sur le commerce et le développement de la CNUCED, l’économie mondiale hypermondialisée, reposant sur les finances privées, centrée sur les grandes entreprises et motivée par le néolibéralisme, était défavorable à la réalisation des objectifs. Elle aggravait les inégalités, l’endettement et l’insécurité du travail et générait des investissements insuffisants. Le système multilatéral avait été conçu en 1945 pour soutenir un secteur public fort et une marge de manœuvre permettant de régler les problèmes sociaux et politiques et d’éviter les politiques d’austérité. Cependant, il faisait le contraire : il limitait le secteur public et la marge de manœuvre et favorisait l’austérité. Une profonde réforme systémique du système multilatéral devrait prévoir des droits de tirage

³ Réunion-débat organisée par la CNUCED.

spéciaux pour fournir des liquidités, un plus grand nombre de financements à des conditions favorables par les institutions internationales, un renforcement des systèmes fiscaux internationaux, la création d'une nouvelle autorité internationale d'annulation de la dette et d'agences publiques de notation du crédit, et un équivalent du plan Marshall pour relever les défis socioéconomiques découlant de la pandémie. Il faudrait se doter de politiques audacieuses pour tracer collectivement une nouvelle voie menant de la reprise après la pandémie à un monde plus résilient, plus égalitaire et plus durable, conformément aux ambitions du Programme 2030.

43. Le Directeur général de la Société internationale pour le développement, Stefano Prato, a examiné le rôle du financement du développement dans la réalisation du droit au développement. Il a souligné les perspectives de transformation socioéconomique qu'offriraient des économies locales dynamiques. Les acteurs des chaînes de valeur mondiales s'étaient davantage préoccupés de s'emparer des valeurs que d'en ajouter. Ces chaînes de valeur avaient contribué à rendre les pays en développement dépendants des produits de base et causé une rupture des liens entre les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. La délocalisation poussée à l'extrême avait désintégré le contrat social local entre production, population et écologie. Il était essentiel de réduire le poids de l'économie mondiale sur les économies nationales. Les systèmes alimentaires locaux pourraient constituer le fondement d'un nouveau programme économique axé sur la réduction des inégalités. Les cadres macroéconomiques dans les domaines monétaire et commercial et les cadres d'investissement incitaient les pays à intégrer des aspects plus globaux dans leurs économies locales. Ce processus pourrait être inversé grâce à une plus grande démocratisation de la gouvernance mondiale et une transformation systémique. Le processus onusien de financement du développement avait permis de débattre de cette réforme systémique dans le cadre d'un forum auquel les pays en développement avaient pleinement participé et qui leur avait donné l'occasion de préconiser une réforme des régimes fiscaux, de l'architecture de la dette et de la dynamique de la financiarisation. Des réformes multilatérales nécessitaient une participation plus forte et une coopération plus étroite entre les capitales et les représentants permanents auprès de l'ONU.

44. Bhumika Muchhala, consultant dans le domaine de la gouvernance économique mondiale, de la finance et du développement, a signalé que les pays en développement allaient adopter des mesures d'austérité après la pandémie, ce qui compromettrait leur capacité d'atteindre les objectifs de développement durable et les cibles fixées dans l'Accord de Paris. Le fardeau de la dette et des crises économiques serait déplacé vers les plus vulnérables et aggraverait les inégalités, l'exclusion, la discrimination et les violations des droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne les femmes et les pauvres. Plus de 500 organisations avaient demandé au Fonds monétaire international de revenir sur ses recommandations d'austérité. Une analyse d'impact empirique avait démontré que l'austérité aggravait la pauvreté par la réduction des investissements dans la santé et l'éducation, la perte des pensions et de la protection sociale, le gel des salaires et les licenciements touchant les employés du secteur public, l'augmentation des activités de soins non rémunérées et la hausse des impôts régressifs de consommation, en violation des normes minimales fondamentales, du principe de non-régression et de la réalisation progressive des droits économiques, sociaux et culturels. Les États devraient cesser de croire à l'austérité et promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration sur le droit au développement. L'intervenante a préconisé l'adoption de politiques budgétaires expansionnistes et anticycliques comme moyen de parvenir à la reprise, de promouvoir l'emploi et d'établir des systèmes et services publics plus solides. Il fallait notamment mettre en œuvre un régime d'imposition progressive et des systèmes de protection sociale, notamment pour les travailleurs de l'économie informelle. Parmi les autres mesures favorisant la justice fiscale et redistributive, on pouvait citer les droits de tirage spéciaux, un mécanisme de l'ONU sur la restructuration de la dette souveraine, un organe fiscal de l'ONU et la reconfiguration des évaluations de la viabilité de la dette afin que celles-ci tiennent compte des droits de l'homme, des objectifs de développement durable et du financement de l'action climatique.

45. L'Experte indépendante chargée d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, Li Yuefen, a souligné que la pandémie de COVID-19 et la récession économique qui s'en était suivie

avaient annulé des années de progrès vers la réalisation du développement durable, notamment pour ce qui était de réduire la pauvreté et les inégalités liées au revenu et au genre. La dette avait nui à la capacité des plans de relance de favoriser la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels. À cause de la pandémie, les États avaient vu diminuer les recettes dont ils disposaient pour réaliser les droits, tandis que leurs dépenses avaient été largement compromises par le service de la dette. En 2019, 64 pays à faible revenu avaient consacré davantage de fonds au remboursement de la dette extérieure qu'aux soins de santé. La capacité des pays en développement d'allouer des ressources pour faire face à la crise était bien inférieure à celle des pays développés. Le remboursement de la dette ne devait pas prendre le pas sur la réalisation des droits, surtout en période de chocs extérieurs. La communauté internationale avait adopté des dispositions pour permettre un répit, un gel de la dette et une restructuration ou une annulation de la dette. En mai 2020, l'Experte indépendante avait fait des recommandations relatives à la suspension de la dette et à l'injection de liquidités dans le cadre de droits de tirage spéciaux, dont beaucoup étaient en cours d'application. Les réformes de l'architecture de la dette fondées sur la coopération mondiale, y compris un mécanisme de restructuration de la dette, pourraient permettre un règlement rapide et équitable de la dette.

46. Après les exposés, le Rapporteur spécial sur le droit au développement, Saad Alfarargi, a rappelé les enjeux politiques, économiques et démographiques liés à la réalisation du droit au développement. Compte tenu du creusement des disparités, il était nécessaire de prendre des mesures pour soutenir les personnes qui se situaient en bas de l'échelle des revenus, de disposer de données ventilées et de placer les détenteurs de droits au centre des processus de développement. Les représentants du Bangladesh et de l'Inde ont fait des déclarations. Des représentants d'Africa Culture Internationale Human Rights, de l'Associazione Comunità Papa Giovanni XXIII, de la Fundación Abba Colombia, de Maloca Internationale et de l'Organisation pour la communication en Afrique et de promotion de la coopération économique internationale ont pris la parole. Les participants ont affirmé qu'il était essentiel de mettre l'innovation au service du développement pour atteindre les objectifs de développement durable. Les États devaient identifier les personnes les plus pauvres, promouvoir le revenu de base universel et veiller à ce que les plans de relance bénéficient aux personnes dans le besoin et non aux banques ou au commerce des armes. Il fallait s'attaquer aux difficultés que rencontraient les pays africains, les personnes d'ascendance africaine et les jeunes du monde entier. La dette extérieure accumulée affaiblissait les régimes de protection sociale. Les participants ont recommandé qu'il soit procédé à des réformes systémiques de l'architecture financière mondiale afin d'accroître la démocratisation et la solidarité, notamment par le transfert de technologies, l'aide publique au développement, la réduction de la fracture numérique et le soutien aux pays les moins avancés dans l'accès aux marchés et le processus de reclassement.

47. En réponse, M. Prato a réaffirmé qu'il était essentiel de lancer des réformes systémiques allant dans le sens d'une gouvernance économique mondiale plus inclusive et de transformer les économies locales pour donner plus de pouvoir aux États si l'on voulait réaliser les droits et parvenir à un développement durable. M. Kozul-Wright a expliqué que la période qui avait suivi la crise de 2008 avait montré qu'il fallait éviter l'austérité, la flexibilité du marché du travail et le resserrement des salaires. Pour obtenir de meilleurs résultats, il fallait une dynamique favorable à l'emploi, une croissance salariale, une diversification industrielle et un soutien international aux pays en développement. M^{me} Li s'est dite favorable à une réforme systémique de la gouvernance de la dette. Les pays en développement craignaient que le recours à l'allègement de la dette n'entraîne, à l'avenir, le blocage de l'accès au crédit. Les créanciers privés hésitaient à financer des mesures d'aide. Le Fonds monétaire international devrait poursuivre la réforme des quotas afin de mieux tenir compte de la voix des pays en développement. M^{me} Muchhala a souligné que l'existence du droit au développement signifiait que le développement relevait non pas de la charité, mais du droit, et qu'il était lié à l'ordre économique international. Le Fonds monétaire international avait un rôle clef à jouer pour ce qui était d'examiner la stabilité des pays en développement et de leur permettre de disposer d'une marge de manœuvre budgétaire pour relancer l'État développementaliste afin de garantir les droits de l'homme.

G. Vers la transformation : une matrice pour briser le cycle de la pauvreté et de l'inégalité et garantir le respect du principe de responsabilité

48. La Haute-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme, Nada al-Nashif, a animé un débat avec le lauréat du prix Martin Ennals 2019, Abdul Aziz Muhamat, la Coordinatrice principale de recherche au sein du Programme de politique sociale et de développement de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Katja Hujo, et le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, M. De Schutter.

49. M. Muhamat a déploré la noyade de centaines de migrants dans les mers, le fait que les États s'en rejettent mutuellement la responsabilité et la souffrance des familles et des amis des défunts. La pauvreté et les inégalités forçaient des personnes à quitter leur pays. Vivre dans la pauvreté signifiait être privé de droits, être marginalisé et subir des discriminations. La pauvreté avait des répercussions sur l'éducation et la santé, en particulier sur les enfants. Incapables de subvenir aux besoins fondamentaux de leurs enfants, les parents devaient choisir soit de les vendre, soit de les envoyer à l'étranger. Mentionnant son expérience personnelle, l'intervenant a parlé de la manière dont les inégalités et les injustices avaient déchiré son pays et forcé des millions de personnes à entreprendre de dangereux voyages en bateau pour se rendre à l'étranger en quête d'égalité. Cependant, l'égalité n'existait pas dans les pays occidentaux, où les réfugiés et les migrants étaient maltraités et stigmatisés. La pandémie de COVID-19 était l'occasion de faire connaître les problèmes que rencontraient les réfugiés et les migrants, mais les décideurs politiques continuaient d'établir une distinction entre les riches et les pauvres, entre les personnes en bonne santé et celles en mauvaise santé et entre les migrants et les réfugiés pourvus de documents et ceux qui n'en ont pas. L'intervenant a décrit la manière dont les détenus, identifiés par des numéros et non par leurs noms, étaient privés de dignité sur l'île de Manus (Papouasie-Nouvelle-Guinée) et a demandé que les êtres humains ne soient jamais traités comme des données statistiques et nourris par charité. Les gens, y compris les pauvres, devraient toujours pouvoir participer à la prise de décisions et à la recherche de solutions et se voir attribuer des rôles et des responsabilités compte tenu de leurs talents et de leurs capacités.

50. M^{me} Hujo a rappelé que l'éducation et la santé étaient d'importants vecteurs d'égalité, tandis que la pandémie de COVID-19 creusait les inégalités. Les politiques publiques étaient essentielles pour lutter contre la pauvreté et les inégalités, et les politiques économiques et sociales étaient liées entre elles. Il était indispensable de combler les lacunes dans le domaine de la protection sociale. La pauvreté, intrinsèquement liée au développement, devait être au cœur des stratégies de développement nationales et internationales. Il fallait combattre les inégalités de manière globale en s'attaquant aux pouvoirs asymétriques et aux systèmes, institutions et politiques économiques et sociaux favorisant l'exclusion. Les régimes budgétaires et fiscaux devaient être progressifs et non régressifs en ce qui concerne les pauvres. L'économie devrait être conçue de manière que les pouvoirs et les richesses soient moins concentrés et que l'État soit plus fort et capable de protéger le marché du travail, de créer des emplois, de garantir une protection sociale et de fournir des services sociaux. Il était nécessaire de garantir la transparence des données sur les inégalités et de mieux comprendre la manière dont les élites influençaient les grandes orientations et la politique. Des travaux de recherche menés par l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social avaient révélé que les décideurs politiques et les entreprises étaient souvent plus conservateurs que leur électoralat et leurs clients, et que les décisions des décideurs politiques étaient davantage influencées par les élites que par leurs électeurs. Des travaux de recherche avaient montré que les mouvements sociaux pouvaient être très puissants lorsqu'ils aboutissaient à la création d'alliances de groupes et de réseaux. Pour avoir un impact, ces mouvements avaient besoin de champions dans les systèmes politiques et de liens avec les institutions et les processus politiques, tels que les partis, les syndicats et les parlements. Les personnes engagées dans les luttes pour l'égalité des sexes, l'égalité raciale et l'égalité économique, les organisations internationales, les universitaires, les penseurs et les artistes devaient s'allier à ces mouvements et aux actions politiques pour en garantir le succès.

51. M. De Schutter a fait valoir qu'au cours des trente dernières années, les États s'étaient « dé-démocratisés » et avaient perdu une partie de leur souveraineté à la suite de la mondialisation et de la privatisation des services publics. Les choix que faisaient les États

dans les domaines réglementaire ou budgétaire étaient souvent dictés par leur besoin de rassurer les créanciers internationaux ou de créer un environnement favorable aux entreprises pour attirer les investisseurs, ce qui supposait d'abaisser le niveau d'imposition, de réduire les dépenses publiques et d'assouplir le marché du travail. La responsabilité en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités et de respect des droits de l'homme devrait incomber non seulement aux États mais aussi à d'autres acteurs, notamment aux institutions financières internationales, aux banques multilatérales de développement et aux sociétés transnationales, qui avaient toutes une influence décisive sur ces questions. La matrice de la pauvreté élaborée par le Rapporteur spécial mettait en évidence toutes les causes combinées de la pauvreté à différents niveaux, et montrait que les solutions correctives ne permettaient pas à elles seules d'éliminer la pauvreté. La plupart des actions de lutte contre la pauvreté visaient à compenser l'exclusion que les marchés produisaient, en combinant imposition progressive et politiques sociales. Ces actions étaient certes louables, mais cette approche conduisait à donner la priorité à la croissance économique en tant que moyen d'éliminer la pauvreté, alors même que les mesures de promotion de la croissance avaient des effets d'exclusion. En outre, étant donné que les politiques de réduction de la pauvreté étaient perçues comme un transfert de richesse d'un groupe à l'autre, cette approche pourrait ne pas recueillir le soutien de la classe moyenne. Le Rapporteur spécial a proposé de se concentrer sur les solutions et les choix préventifs qui permettaient d'éviter la pauvreté, comme les politiques d'inclusion sur le marché du travail. Il a souligné les dimensions politico-économiques de la pauvreté et des inégalités, à savoir : les questions de pouvoir, les discours et les alliances. Les discours qui imputaient de manière perverse la pauvreté aux pauvres eux-mêmes légitimaient la discrimination à l'égard des personnes en situation de pauvreté, faisaient que ces personnes ne revendiquaient pas leurs droits en raison d'un sentiment de honte ou par crainte de mauvais traitements et savaient la volonté politique de mettre en place des politiques de redistribution. Le Rapporteur spécial a préconisé un nouveau discours sur la pauvreté qui présente les connaissances, l'expérience et la participation des personnes pauvres comme des éléments essentiels, et qui reporte sur l'ensemble de la société la responsabilité de la pauvreté des individus et des familles. Finalement, la pauvreté était le prix payé pour avoir échoué à créer des sociétés plus inclusives.

IV. Conclusions et recommandations

52. M. Purevsuren a rappelé les moments forts du forum. La pandémie de COVID-19, qui avait touché de manière disproportionnée les personnes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes et les filles, aggravait la pauvreté et les inégalités préexistantes et menaçait la réalisation des objectifs de développement durable. Les intervenants avaient recommandé que l'accès aux vaccins soit considéré comme un bien public mondial, que les technologies de la santé, les données et les connaissances sur les vaccins et les traitements soient largement diffusées, et que les accords commerciaux soient assouplis. Ils avaient demandé aux pays de renforcer les services publics dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'alimentation, de l'eau et de l'assainissement, afin de mieux se préparer aux chocs futurs. Les experts avaient souligné l'importance de la fiscalité progressive, de la redistribution et de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales. La protection sociale et un nouveau contrat social prévoyant des droits du travail et des salaires minimums permettraient de mettre en place des filets de sécurité résistants. M. Purevsuren a rappelé que la matrice de la pauvreté mettait en lumière les causes interconnectées de la pauvreté aux niveaux local, national et international et traitait des moyens de briser les cycles de la pauvreté.

53. M. Sadiqov a rappelé les autres thèmes abordés et a souligné que la pandémie de COVID-19 avait mis en évidence et aggravé les problèmes existants. Il était essentiel de combler la fracture numérique pour réaliser le potentiel des technologies numériques en matière d'éducation, d'activités économiques et d'accès à l'information, notamment dans le cadre de la pandémie. Les personnes vivant dans la pauvreté se heurtaient à de nombreux obstacles sur le plan de l'accès aux services publics, notamment à la stigmatisation, à la discrimination et à la maltraitance sociale et institutionnelle. Un appel fort à la solidarité internationale avait été lancé, en particulier en faveur des pays les plus vulnérables, pour faire face à cette crise sans précédent. Les experts avaient encouragé les pays à diversifier leur production et à renforcer et à hiérarchiser les structures existantes. Les participants avaient

débatu, entre autres, de l'incapacité d'agir, de l'extrême pauvreté, de la qualité et de la valeur de la vie, du manque de logements, de soins de santé et d'éducation, de la corruption, de la pauvreté intergénérationnelle, de la coopération entre les pays en développement, et de la mission consistant à accroître les capacités de production en incluant les femmes et en renforçant les filets de sécurité sociale.

54. Les conclusions et recommandations suivantes, énoncées par les Coprésidents-Rapporteurs, se sont dégagées du Forum social.

A. Conclusions

55. Depuis 2002, le Forum social avait abordé divers thèmes liés à la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Les participants au Forum 2020 avaient mis à profit les forums précédents et avaient examiné les nouveaux problèmes, notamment ceux qui étaient causés par la pandémie de COVID-19.

56. Dans le cadre de l'examen des bonnes pratiques, des exemples de réussite, des enseignements tirés et des difficultés rencontrées actuellement en matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités, les participants avaient été guidés par la matrice de la pauvreté élaborée par le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, ainsi que par les contributions d'autres parties prenantes.

57. Comme il ressortait de la matrice de la pauvreté et de la Déclaration sur le droit au développement, la pauvreté et les inégalités découlaient de causes multiples, complexes et interdépendantes aux niveaux local, national et mondial, y compris des politiques macroéconomiques qui portaient atteinte aux droits de l'homme et au développement durable.

58. La pandémie de COVID-19 avait aggravé la pauvreté et creusé les inégalités, touchant de manière disproportionnée les pauvres, les femmes, les filles, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les travailleurs de l'économie informelle, les minorités raciales, ethniques et religieuses, les personnes d'ascendance africaine, les dalits, les paysans, les peuples autochtones, les migrants et les réfugiés.

59. La discrimination structurelle et systémique à l'égard des pauvres et des personnes marginalisées faisait partie des facteurs qui perpétuaient la pauvreté et les inégalités. L'accès insuffisant des enfants et des jeunes à la nourriture, à l'éducation, aux services de santé et aux technologies numériques perpétuait la pauvreté intergénérationnelle. Les activités de soins non rémunérées ou sous-évaluées et le nombre disproportionné de femmes dans le secteur informel avaient accru la féminisation de la pauvreté.

60. Le creusement des inégalités entre les pays dû à la pandémie de COVID-19 avait rendu la coopération et la solidarité internationales urgentes et impératives pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et d'autres pays vulnérables, dont plusieurs pays à revenu intermédiaire.

61. Notant que les politiques néolibérales, l'ajustement structurel et la privatisation avaient sapé la capacité des États de fournir des services publics, ce qui était contraire aux normes fondamentales minimales, au principe de non-régression et à la réalisation progressive des droits socioéconomiques, les experts ont préconisé l'accroissement de la marge de manœuvre politique et budgétaire.

62. Les États et les autres acteurs, notamment les institutions financières internationales, les banques multilatérales de développement et les sociétés transnationales, avaient un rôle important à jouer pour ce qui était de garantir un environnement international favorable. À ce titre, ils avaient l'obligation de faire respecter les droits de l'homme et de contribuer à la réduction de la pauvreté et des inégalités.

B. Recommandations

63. Pour combattre la pandémie de COVID-19 et ses répercussions et permettre un relèvement, il était essentiel de mener d'urgence des actions audacieuses. Le programme d'action et les politiques connexes devraient viser à créer un monde plus résilient, plus égalitaire et plus durable, garantissant la justice dans toutes ses dimensions, notamment économique, sociétale, genrée, raciale, budgétaire, redistributive, climatique et environnementale.
64. Les droits de l'homme, notamment les droits économiques, sociaux et culturels et le droit au développement, devaient être placés au premier plan dans le cadre de la construction de sociétés meilleures, plus justes et plus vertes pour les générations actuelles et futures, et constituaient la base d'un nouveau contrat social.
65. Les actions menées pour éliminer la pauvreté devraient viser à lutter contre les inégalités au sein des pays et entre eux grâce à des approches globales associant toutes les parties concernées. Les mesures prises face à la pandémie de COVID-19 devraient tendre à mettre fin aux asymétries de pouvoir et aux systèmes, institutions et politiques économiques et sociaux favorisant l'exclusion. Il fallait rompre avec l'orthodoxie en matière d'élaboration des politiques et faire en sorte que le système économique s'inscrive dans des objectifs plus larges et soit guidé par les droits de l'homme.
66. Les États devraient disposer de la marge d'action et de la latitude budgétaire voulues pour investir dans les systèmes de santé, l'éducation, les soins, le logement, l'eau, l'assainissement, l'électricité, les infrastructures et les ressources numériques, et mettre en œuvre des politiques publiques ciblées et un système multilatéral fort.
67. Les mesures relatives à la suspension et à l'annulation de la dette et à l'injection de liquidités, y compris dans le cadre de droits de tirage spéciaux, devraient être encore étendues pour permettre aux pays en développement de disposer de la marge d'action et de la latitude budgétaire nécessaires pour atteindre les objectifs en matière de droits de l'homme, de développement durable et de climat. La communauté internationale devrait envisager de prendre des mesures visant à modifier l'architecture de la dette, y compris un mécanisme de restructuration de la dette. Les créanciers privés devraient être inclus, dans la mesure du possible, dans les efforts visant à assurer la viabilité de la dette.
68. Les États devraient renforcer les capacités de production en s'efforçant de diversifier leur économie et de promouvoir la transformation structurelle, en accordant une attention particulière aux secteurs à forte productivité, en optimisant l'utilisation des capacités existantes et en améliorant les chaînes de valeur et les économies locales.
69. Il faudrait faire en sorte que les politiques de lutte contre la pauvreté prévoient la collecte de données aux fins de l'identification des personnes ayant le plus besoin d'aide et des domaines à privilégier, sans négliger les dangers du ciblage, qui pouvait être source de sous-inclusion et compromettre un soutien politique plus large en faveur des régimes universels. Les politiques devaient être conçues pour éliminer la discrimination, les inégalités systémiques et structurelles et la maltraitance sociale et institutionnelle à l'égard des pauvres.
70. La société civile et les mouvements sociaux avaient un rôle central à jouer dans la réduction de la pauvreté. Il faudrait garantir la participation active, libre et utile des communautés pauvres et marginalisées à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques nationales et internationales de lutte contre la pauvreté.
71. La prévision selon laquelle la pandémie de COVID-19 aggraverait encore la pauvreté des enfants devrait être prise en compte au moyen de plans précis assortis d'objectifs mesurables et financés par des fonds spécifiques. Les États devraient envisager de lier les prestations de protection de l'enfance à la croissance des salaires afin de réduire la transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

72. Pour construire en mieux, les États devraient promouvoir les systèmes alimentaires locaux, paysans et autochtones et l'agroécologie, permettre aux petits producteurs de denrées alimentaires de participer à l'élaboration des politiques et s'attaquer à la concentration des terres dans le cadre d'une réforme agraire.

73. Les États devraient promouvoir une transition juste vers des emplois verts et décents, tout en préservant les droits et les normes en matière de travail. Ils devraient prévoir des socles de protection sociale, en accordant une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité et sans protection sociale, comme les travailleurs du secteur informel et les travailleurs ayant un emploi précaire.

74. Les États devraient adopter une approche de la fiscalité fondée sur les droits de l'homme, afin de recueillir les ressources nécessaires aux investissements publics dans les services sociaux de base. Les mesures pourraient inclure un impôt progressif sur le revenu des personnes physiques et des sociétés, un impôt temporaire lié à la COVID-19 sur les bénéficiaires et un impôt sur la fortune. Les États devaient prendre des mesures concrètes pour endiguer les flux financiers illicites et les fraudes fiscales auxquelles se livrent des sociétés transnationales, dans le cadre d'une coopération internationale renforcée.

75. Il fallait démocratiser le système économique, financier et commercial multilatéral, notamment en étendant les droits de vote aux pays en développement et en améliorant les réglementations relatives à la finance, au commerce et à l'investissement. Toutes les parties prenantes étaient encouragées à prendre davantage part au processus de financement du développement de l'ONU, qui offrait un cadre permettant d'évoluer vers un système multilatéral plus équitable.

76. Toutes les parties prenantes devaient coopérer pour donner un nouvel élan à l'action menée en faveur du transfert de technologies et pour surmonter les obstacles, notamment l'extension des droits de propriété intellectuelle, pour réaliser le droit au développement et au développement durable dans l'agriculture, l'industrie, les services et la création d'emplois, et pour travailler avec la Banque de technologies pour les pays les moins avancés.

77. Les États devraient renforcer la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et la coopération triangulaire et la solidarité. Les pays développés devraient redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif consistant à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement d'ici à 2015, dont 0,15 % à 0,20 % aux pays les moins avancés.

78. Les États devraient garantir l'accès universel aux vaccins et aux traitements contre la COVID-19, qui devraient être considérés comme des biens publics mondiaux. Toutes les parties prenantes devaient se prononcer en faveur de l'annulation de certaines dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce en ce qui concerne la prévention, l'endigement et le traitement de la COVID-19.

79. Les États devraient lever les mesures coercitives unilatérales ou s'abstenir d'en imposer, en particulier lorsque ces mesures aggravaient la pauvreté et les inégalités dans les pays ciblés.

80. Les mécanismes internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme devaient continuer à fournir aux États des conseils sur la manière de lutter contre la pauvreté et les inégalités.

81. Les institutions financières internationales, les banques multilatérales de développement et les sociétés transnationales devaient procéder à des études d'impact sur les droits de l'homme et rendre des comptes en cas de violations de ces droits.

82. Le Forum social 2021 – qui porterait sur la lutte contre la pandémie de COVID-19 et mettrait l'accent sur la coopération et la solidarité internationales et sur les droits de l'homme – devrait prendre en considération les questions relatives à la pauvreté et aux inégalités ainsi que les conclusions et recommandations issues de tous les Forums précédents.

Annex

List of participants

States Members of the Human Rights Council

Afghanistan ; Bahrain ; Bangladesh ; Brazil ; Burkina Faso ; Chile ; Germany ; India ; Indonesia ; Mexico ; Nepal ; Pakistan ; Philippines ; Qatar ; Senegal ; Slovakia ; Ukraine ; Venezuela (Bolivarian Republic of).

States Members of the United Nations

Albania ; Algeria ; Armenia ; Azerbaijan ; Barbados ; Belarus ; Belgium ; Bosnia and Herzegovina ; Cabo Verde ; China Colombia ; Cuba ; Djibouti ; Egypt ; El Salvador ; Eswatini ; Georgia ; Ghana ; Greece ; Guatemala ; Iran (The Islamic Republic of) ; Iraq ; Kazakhstan ; Malaysia ; Mali ; Mongolia ; Montenegro ; Morocco ; Myanmar ; North Macedonia ; Romania ; Russian Federation ; Sri Lanka ; Switzerland ; Thailand ; Tunisia.

Non-Member States represented by observers

State of Palestine ; Holy See.

United Nations

International Labour Organization (ILO) ; International Trade Centre (ITC) ; Joint United Nations Programme on HIV/AIDS (UN-AIDS) ; Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR) ; United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD) ; United Nations Development Cooperation Office (UNDCO) ; United Nations Development Programme (UNDP) ; United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women (UN-WOMEN) ; United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) ; United Nations Office at Geneva (UNOG) ; United Nations Research Institute for Social Development (UNRISD) ; World Food Programme (WFP) ; World Health Organization (WHO) ; World Intellectual Property Organization (WIPO).

United Nations Human Rights Mechanisms

Committee on Economic Social and Cultural Rights ; Expert Mechanism on the Right to Development ; Independent Expert on the effects of foreign debt and other related international financial obligations of States on the full enjoyment of all human rights, particularly economic, social and cultural rights ; Independent Expert on the situation of human rights in Somalia ; Special Rapporteur on extreme poverty and human rights ; Special Rapporteur on the right to development ; Special Rapporteur on the negative impact of the unilateral coercive measures on the enjoyment of human rights.

Intergovernmental organizations

Council of Europe ; European Union ; Non-Aligned Movement ; Organization of Islamic Cooperation ; South Centre ; World Bank.

National Human Rights Institutions and Children's Commissioner

Children and Young People's Commissioner Scotland ; Children's Commissioner, New Zealand ; European Network of National Human Rights Institution ; Office of the Commissioner for Fundamental Rights of Hungary ; the Ukrainian Parliament Commissioner for Human Rights – Ombudsman of Ukraine.

Academic institutions

Centre d'Etudes Diplomatiques et Stratégiques ; Centre interfacultaire en droits de l'enfant-Université de Genève ; Federal University of Bahia ; Franklin University Switzerland ; Geneva Academy of International Humanitarian Law and Human Rights ; Geneva School of

Diplomacy ; Georgian Technical University ; Graduate Institute of International and Development Studies ; Harvard College ; Istanbul International Community School ; Kinnaird College for Women ; Paris School of Economics, Sciences Po ; McMaster University ; School of Oriental and African Studies-University of London ; Swansea University ; Universidade Paulista ; University for Peace ; University of Canberra ; University of Glasgow ; University of Manouba ; University of Stirling ; University of Zurich ; Willy Brandt School of Public Policy.

Non-governmental organizations and others

Abibimman Foundation ; Access Now ; Act For Involvement (AFI) ; Action Against Hunger ; Action of Human Movement (AHM) ; Action on Smoking and Health ; Africa Culture Internationale Human Rights ; Action pour le développement du Sahel (ADESA) ; AFEDESE ; African Artists for Development ; Agence internationale pour le développement ; Alliance Globale contre les Mutilations Génitales Féminines ; Alsalam Foundation ; Americans for Democracy & Human Rights in Bahrain Inc ; Anju de Grilo ; Arab Center for the Independence of the Judiciary and the Legal Profession (ACIJLP) ; Ariana Municipality, Tunisia ; Articulação negra de Pernambuco ; Asabe Shehu Yar Adua Foundation ; Asociación Internacional de Derechos Humanos y Desarrollo Social ; Association canadienne pour le droit et la vérité ; Association “Paix” pour la lutte contre la Contrainte et l’injustice ; Association for the Human Rights of the Azerbaijani people in Iran (AHRAZ) (Norway) ; Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales (AIESEC)-Milano ; Association mauritanienne pour la promotion des droits de l’homme ; Association nationale de promotion et de protection des droits de l’homme ; Association nationale des partenaires migrants ; Association of World Citizens ; Association pour les Victimes Du Monde ; Association Projet Démocratique du Kurdistan Iranien (PDKI) ; Association promotion droits humains ; Association Thendral ; Associazione Comunità Papa Giovanni XXIII ; ATD Fourth World ; ATD Senegal ; Baha’i International Community ; Bir Dünya Çocuk Derneği ; Building Resources Across Communities (BRAC) ; Capoeira4Refugees ; Center for International Law ; Centre de Formations Etudes et Recherches pour le Développement ; Centre Europe-tiers monde (CETIM) ; Centre for Gender Justice and Women Empowerment ; Centre for legal aid assistance and settlement ; Centre Independent de Recherches et d’Initiatives pour le Dialogue (CIRID) ; Centre Zagros pour les Droits de l’Homme ; China South Industries Group ; Club Ohada Thies (COT) ; Comissão de Igualdade Racial da Ordem dos Advogados do Brasil/Amazonas (COIR OAB/AM) ; Confederação Nacional de Agricultores Familiares e Empreendedoras Familiares Rurais (CONAFER) ; Congregation of Our Lady of Charity of the Good Shepherd ; Congregations of St. Joseph ; Consolata Institute ; Consortium for Street Children ; Construisons Ensemble Le Monde ; Convention pour le bien être social ; Coppieters Foundation ; Development Pathways ; Corporación Centro de Estudios de Derecho, Justicia y Sociedad ; Dignity Forum Australia Inc. ; Dirigentes de mi Comunidad (DICOMU) ; En Vero ; Fondation d’Auteuil ; Fondation des Oeuvres pour la Solidarité et le Bien Etre Social (FOSBES ONG) ; Fondation des œuvres pour la solidarité et le bien être social ; FoodFirst Informations and Action-Network (FIAN) International ; Fundació Josep Irla ; Fundación Abba Colombia ; Fundación Cepaim, Acción Integral con Migrantes ; Fundación para la Democracia Internacional ; Geneva International Model United Nations (GIMUN) ; Genève pour les droits de l’homme : formation internationale ; Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights ; GloboNews ; Golden Crown Group Canada Inc., Universität Rostock ; Green Jobs & Sustainable Development International Centre (GJASD International) ; Graduate Women International (GWI) ; Grameen Foundation India ; Human Rights Commission-City of Tucson – USA ; Human Rights Law Centre ; IBON International Foundation Inc. ; Initiative d’opposition contre les discours extrémistes ; Initiative for Social and Economic Rights ; Institute for Economic Justice ; Instituto de Estudos Previdenciários (IEPREV) ; International Association of Human Rights and Social Development (AIDHES) ; International Council of Women ; International Federation of Associations of the Elderly ; International Federation of Social Workers ; International Federation on Ageing ; International Human Rights Association of American Minorities (IHRAAM) ; International Human Rights Council ; International Human Rights Internship Program ; International Movement for Advancement of Education Culture Social & Economic Development (IMAECSED) ; International Network for the Prevention of Elder Abuse ; International

Organization for the Right to Education and Freedom of Education (OIDEL) ; International Organizations of Parliamentarians ; International Relations Students' Association of McGill University ; International Trade Union Confederation (ITUC) ; International Youth and Student Movement for the United Nations ; Just Fair ; Labour collective LLC Baykal777 ; Lawyers' Rights Watch Canada ; Legal Resources Centre ; Maarij Foundation for Peace and Development ; Make Mothers Matter ; Maloca Internationale ; Medicus Mundi Switzerland ; MenschenrechtsVerein für politisch Verfolgte e.V. ; MINBYUN-Lawyers for a Democratic Society ; MJ Law firm ; Mongolian Women's Employment Support Federation ; Mothers Legacy Project ; Musique Universelle Arc en Ciel ; National Agency for the Control of AIDS, Nigeria ; Noorena Shams foundation ; Norwegian Church Aid ; Nouvara Arris ; O Globo newspaper ; Oanda consulting, Nigeria ; Ohaha Family Foundation ; Organisation Camerounaise de Promotion de la Coopération Économique Internationale (OCAPROCE) ; Organisation Mondiale des Associations pour l'Éducation Prénatale (OMAEP) ; Oxfam America ; Patriotic Vision Organization in Lebanon ; P'la Arte ; Prime Solicitors United Kingdom ; Promotion du Développement Economique et Social (PDES) ; Radio CBN ; Religious of the Sacred Heart of Mary ; Réseau d'engagement et de soutien aux organisations de femmes (RESO-Femmes) International ; Réseau Unité pour le Développement de Mauritanie ; Roma future ; Rural Aid Pakistan ; Save the Children International ; SchweryCade ; Shah Maqem Trust ; Sindhuli Plus ; Society for International Development (SID) ; Soka Gakkai International ; Sovereign Military Order of the Temple of Jerusalem (OSMTH) ; Swiss Indigenous Network ; Tandem Project ; Thalassaemia International Federation Limited (TIF) ; The Chittagong Hill Tracts (CHT) Foundation Inc. ; The Consortium for Street Children ; The Tokyo Organising Committee of the Olympic and Paralympic Games ; Third World Network (TWN) ; Union of European Football Associations (UEFA) ; Ukrainian choice-the Right of the people ; Union des nations pour l'enseignement, la science universelle et les droits de l'homme (UNESU) ; Uramba Colombia ; Voie éclairée des enfants démunis (VED) ; Western Sahara Campaign UK ; Women's Rehabilitation Centre (WOREC), Kathmandu, Nepal ; Women's World Summit Foundation ; World Association for the School as an Instrument of Peace ; World Inequality Database ; World Inequality Lab ; World Organization of the Scout Movement ; World Social Forum on Health and Social Security ; World Welfare Association ; Youth For Human Rights International ; Yunus Sports Hub.
